NON À LA RÉGRESSION DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION !

INFORMATION

Projet de Loi de Finances 2026 : un recul historique du droit à la formation…

Vous le saviez ? Le Gouvernement prévoit :

Un reste à charge de 150 € pour TOUTES les formations CPF, même pour les plus précaires !

- **Des plafonds baissés** :
  - 1500 € pour la plupart des certifications complémentaires (langues, numérique…)
  - 1600 € tous les 5 ans pour un bilan de compétences (au lieu de tous les 2 ans auparavant)
  - 900 € pour le permis de conduire avec obligation de cofinancement pour les salarié·es
- **Accès complexifié**, démarches rallongées
- **Fin de la formation universelle pour tous** : seuls ceux qui peuvent payer pourront se former !

Ce qui est en jeu :

• Le droit de se former librement et tout au long de la vie ;
• La possibilité de changer de métier, d'évoluer, de sécuriser son emploi ;
• L'égalité d'accès à la formation pour rendre effectives les reconversions professionnelles.

Salariés, précaires, jeunes, en reconversion : qui pourra encore se former demain ?

POURQUOI LA FNME-CGT DIT NON ?

1 La formation professionnelle doit rester un DROIT UNIVERSEL

Le CPF a été créé pour garantir à tous l'accès à la formation, sans discrimination financière.

2 Les plafonds et restes à charge aggravent les INÉGALITÉS

Beaucoup devront renoncer, faute de moyens, alors que la formation est essentielle dans un monde du travail en constante mutation.

3 Le transfert aux individus d'une part croissante du financement est inacceptable

Ce sont les entreprises et l'ensemble de la collectivité qui doivent garantir ce droit, pas les seuls salarié·es.

NOUS REVENDIQUONS :

- La suppression immédiate du reste à charge
- Le retour à un financement mutualisé et solidaire de la formation professionnelle
- Le maintien des plafonds actuels pour garantir de vraies opportunités de formation
- Un contrôles accrus contre les fraudes MAIS accès simplifié pour tous
- Un CPF effectif, ouvert et accessible pour toutes et tous

EXIGEONS LE RETRAIT DE CES MESURES INJUSTES !

MOBILISEZ-VOUS AVEC LA FNME CGT POUR DÉFENDRE VOS DROITS